« Il portait une chapka en agitant une queue en fourrure par la braguette » : L’ex-député macroniste Pierre Cabaré condamné à 15 mois avec sursis pour avoir harcelé son assistante. Il était aussi vice-président aux droits des femmes de l’Assemblée. (MàJ)

25/06/2024 à 18h17

25/06/24

Son procès avait débuté le 28 mai dernier au tribunal judiciaire de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne. Pierre Cabaré, ancien député LREM, a été condamné pour agression et harcèlement sexuels sur son ancienne suppléante, mardi 25 juin à une peine de prison avec sursis et à cinq ans d’inéligibilité.

Ouest France

4/09/19

Pierre Cabaré, député LREM de la 1ere circonscription de Haute-Garonne, est accusé par Lucie Schmitz, son actuelle suppléante et ex-collaboratrice parlementaire, de harcèlement sexuel et moral, rapporte ce mercredi 4 septembre France 3 Occitanie. Selon la chaîne régionale, la plaignante, licenciée par le député, a également porté plainte pour “agression sexuelle”. Des faits survenus depuis son élection en 2017.

À la demande du parquet de Toulouse, le service régional de police judiciaire (SRPJ) de la ville rose a ouvert une enquête préliminaire pour harcèlement sexuel et moral et procède actuellement aux auditions des anciens collaborateurs du député macroniste. Lucie Schmitz, qui a déjà été entendue “plusieurs heures” par les enquêteurs, affirme avoir subi à plusieurs reprises les assauts de Pierre Cabaré.

www.huffingtonpost.fr